



**1 jour
soit 7h**



**Accessible
à tous**

POUR QUI ?

Tout public impliqué dans la santé au travail, DRH, RRH, managers, membres des IRP (CSE ou CSSCT)

FINALITÉS

Clarifier la notion de risques psychosociaux dans un cadre légal est essentiel.

Cette formation permet de repérer les outils pour identifier les causes et les conséquences des actions de l'entreprise pour comprendre et mettre en place des actions de bien-être au travail, des ressources permettant de motiver et d'engager les collaborateurs

Objectifs pédagogiques

- ▶ Analyser la souffrance au travail et ses mécanismes
- ▶ Identifier par mon propre prisme les forces et les faiblesses de l'entreprise
- ▶ Etablir un plan d'action personnalisé en respectant les valeurs de l'organisation
- ▶ Mesurer la mise en place de la Qualité de Vie au Travail afin de prévenir les RPS

Conditions d'intervention

- ▶ Modalités de formation : Présentiel ou Distanciel
- ▶ Rythme : continu ou séquentiel
- ▶ Effectif mini - maxi : inter (entreprise) 3 à 8 / intra (entreprise) 3 à 8

Équivalences et passerelles

- ▶ Sans équivalence et passerelle

Prérequis

- ▶ Sans prérequis

NOS FORMATEURS

- ▶ Formation animée par un consultant bénéficiant d'une expérience conséquente au sein de différents groupes. Nos consultants sont formés aux techniques d'animation et de formation et interviennent dans tous types de structures.
- ▶ Pendant 6 mois le stagiaire a la possibilité de contacter le formateur sur la mise en applications des acquis de formation dans son milieu professionnel.

PROGRAMME DE LA FORMATION

1**DÉFINIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)****2h**

- ▶ Identifier les différents mécanismes des risques psychosociaux
- ▶ Connaître les mécanismes de sabotage
- ▶ Poser les symptômes et les signes dans le cadre de la prévention des RPS
- ▶ Le cadre juridique et les risques pour l'entreprise

2**ANALYSER LES CAUSES DES RPS****1.5h**

- ▶ Lister les facteurs sous la responsabilité de l'entreprise
- ▶ Lister les ressources de bien-être de la structure

3**ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC DE L'ENTREPRISE****1.5h**

- ▶ Utiliser le SWOT pour identifier les forces et les faiblesses
- ▶ Poser les menaces et les opportunités de l'entreprise
- ▶ Bâtir un plan de prévention des RPS

4**METTRE EN PLACE UNE ÉQUIPE PROJET SUR LA PRÉVENTION DES RPS****1.5h**

- ▶ Manager les 6 étapes de mise en place du projet pour améliorer la prévention des RPS
- ▶ Mettre en place des outils adaptés
- ▶ Communiquer les progrès à court terme / moyen terme / long terme

5**ÉCRIRE VOTRE PLAN D'ACTION À 1 MOIS, 3 MOIS, 6 MOIS, 1 AN****0.5h**

Modalités pédagogiques

- ▶ Exposé théorique et pratique par le formateur
- ▶ Échanges et analyses des expériences vécues par les participants avec les pistes de solutions
- ▶ Mises en situation pour une parfaite intégration de nos méthodes

Nature de la validation

- ▶ La formation dispensée sera récompensée par la remise d'un certificat de réalisation (nature, dates, durée, objectifs de la formation suivie)

Outils pédagogiques et techniques

- ▶ Locaux respectant les critères d'Établissements recevant du Public (ERP) en terme de taille, disposition et équipement de la salle
- ▶ Paper board, vidéoprojecteur, prise de branchement pour matériel informatique (PC, enceintes, ...)
- ▶ Remise d'un support pédagogique à la fin du stage
- ▶ Assistance technique

Modalités du suivi de formation

- ▶ Auto-évaluation proposée en fin de formation pour mesurer le niveau de connaissances, la satisfaction et l'utilité perçue de la formation. Dans ce cadre, le participant donne son appréciation sur :
 - ▶ Le contenu (respect du programme et des objectifs, intérêt des contenus, ...)
 - ▶ L'animation (expertise du consultant sur le sujet, relations avec le groupe...)
 - ▶ La pédagogie (équilibre entre les apports théoriques et pratiques...)
 - ▶ La logistique (état des salles, qualité des supports pédagogiques...)
 - ▶ La mise en œuvre envisagée (plan d'actions...)

RÉFÉRENTS

- ▶ Responsable Formation : **Dominique VALADON** - dvaladon@artus-rh.com - Tél : 06 69 15 99 70
- ▶ Référent administratif, handicap et technique : **Coralie MOYER** - cmoyer@artus-rh.com
Tél : 06 69 04 38 82
- ▶ Référent pédagogique : **Nathalie MAUJOIN** - nmaujoin@artus-rh.com - Tél : 07 61 99 43 10

ACCESSIBILITÉ

- ▶ Processus précis et concret : identification d'un potentiel handicap – détermination de la typologie du handicap (moteur, auditif, visuel, intellectuel, psychique ou visuel) – mise en place des compensations possibles et personnalisables en adéquation avec le besoin du stagiaire. L'ensemble des étapes est réalisé par le chef de projet avec l'assistance de la référente pédagogique handicap : **Coralie MOYER** – cmoyer@artus-rh.com – Tél : 06 69 04 38 82

- ▶ Respect de la réglementation concernant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et application des conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap.
- ▶ Vous trouverez via le QR code toutes les conditions d'accès d'Artus RH



Toutes nos salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.